



**REGLEMENT**  
**CHALLENGE DU DISTRICT**  
**Saison 2008 - 2009**

**Article 1 :** Ce championnat est ouvert uniquement aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB sans distinction d'âge ou de classement.

**Article 2 :** Ce championnat est une compétition organisée par le District de Bridge de Polynésie française, dont la réalisation technique sera assurée par chaque club puisque les dates et heures retenues sont celles des tournois de régularité.

**Article 3 : Inscriptions :**

Pas d'inscription préalable, les résultats des paires jouant aux dates précisées pour ce challenge seront retenus à certaines conditions (Cf. art. 5).

**Article 4 : Règles applicables – Arbitrage :** Il sera fait référence au règlement en vigueur concernant tout tournoi habituel ou de compétition (Edition de Juillet 2008).

Une commission d'appel in situ sera mise en place en début de tournoi qui permettra de régler en première instance les différends d'arbitrage. Les appels auprès de cette commission doivent se faire par écrit, dans les **30 mn qui suivent la proclamation des résultats de la séance** et assortis du dépôt d'une caution (5.000XFP) non récupérable en cas d'appel non justifié.

**Article 5 : Déroulement de l'épreuve :** Celle-ci se déroulera en 8 séances avec un nombre de donnes compris entre 24 et 30, selon le nombre de paires participantes.

Mise en place des paires :

Equilibrage des lignes par le serpentín en fonction de l'indice de valeur des paires pour l'harmonisation du tournoi.

**DATES ET LIEU**

- |                             |                             |
|-----------------------------|-----------------------------|
| 1. 22/10/08 à 19H00 au CBT  | 5. 11/03/09 à 19H00 au CBT  |
| 2. 29/11/08 à 13H30 au PBC  | 6. 25/04/09 à 13H30 au PBC  |
| 3. 08/12/08 à 19H30 à l'IBC | 7. 11/05/09 à 19H30 à l'IBC |
| 4. 13/01/09 à 18H30 au MBC  | 8. 26/05/09 à 18H30 au MBC  |

Les quatre meilleurs résultats seront retenus pour le classement définitif à condition que ces 4 résultats émanent de 4 séances de clubs différents.

**Article 6 :** Les paires victorieuses du challenge se verront attribuer la totalité des points experts (PE) et les points de performance (PP) mis à disposition du District pour la saison 2008 - 2009.

**Le Bureau du District**